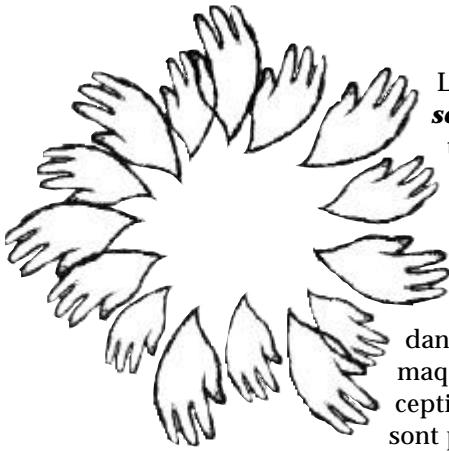


## Le plan d'action contre la pauvreté... la faim l'illusion, tromperie, mensonge !



Le plan d'action contre la pauvreté et l'exclusion sociale **Concilier liberté et justice sociale : un défi pour l'avenir** a été rendu public le 2 avril de cette année après la sortie du budget 2004-2005 du gouvernement du Québec. Ce plan résulte de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, adoptée le 13 décembre 2002. Il avait fait l'objet d'une fuite dans *Le Devoir* en novembre dernier mais le ministre Béchard (ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille) avait alors clamé haut et fort que l'écrit intitulé *Ensemble pour un Québec solidaire* n'était pas le plan d'action mais seulement un document de travail. En fait, le document publié dans *Le Devoir* reflète l'intention réelle du gouvernement et le plan d'action officiel a été maquillé en jetant plein de poudre aux yeux et en retirant certains éléments les plus susceptibles de créer immédiatement un vaste mouvement d'opposition. Ces éléments ne sont pas pour autant disparus et devraient ressortir au moment des modifications apportées à la Loi sur le soutien du revenu et favorisant l'emploi et la solidarité sociale (loi de l'aide sociale). Ce projet de loi devrait être déposé à l'Assemblée nationale d'ici la fin de la présente session parlementaire. Par ailleurs, d'autres éléments qui favorisaient une bonne majorité de personnes ont été coupés pour bonifier quelques mesures. En clair, le plan d'action contre la pauvreté ne sortira personne de la pauvreté, il affamera plutôt le plus grand nombre d'assistés sociaux. Malgré le retrait des pénalités pour refus ou abandon d'emploi ou de participation à des mesures, le gouvernement instaure le *workfare* (travail obligatoire). Il créera un vaste bassin de main-d'œuvre captive pour le plus grand profit des entreprises et il mettra fin de façon définitive au droit inconditionnel à l'aide sociale quelle que soit la cause du besoin.

### Le plan de workfare

D'entrée de jeu, dans la présentation du plan d'action, le ministre Béchard met de l'avant le travail comme étant «[...] un gage d'autonomie et d'intégration à la société pour les individus[...]». Il souligne que «le plan d'action est bâti autour des deux principes suivants : l'emploi est la première solution pour assurer la sécurité économique et l'inclusion sociale des personnes ; la protection accrue des personnes qui ont des contraintes sévères à l'emploi.» Dans ce contexte, ce qui est mis de l'avant tout au long du document est nettement lié au travail et à la sortie de l'aide sociale. **Hors du travail, point de salut !** Quand à l'intérêt à l'égard des personnes ayant des contraintes sévères, il se situe plus au niveau de la possibilité de séparer les bons et mauvais pauvres qu'à l'empathie réelle envers les personnes.

Le document se divise en trois parties. La première partie, intitulée *Un Québec avec tout le monde* énonce cinq grands principes : 1) un engagement social porteur d'avenir ; 2) améliorer le bien-être des personnes en situation de pauvreté ; 3) prévenir la pauvreté et l'exclusion sociale ; 4) favoriser l'engagement de l'ensemble de la société ; 5) assurer la cohérence et la constance de l'action. Le blablabla du plan publié dans *Le Devoir*. Ces principes témoignent de la vision d'ensemble du rôle que **nous** devons jouer collectivement... nous les personnes assistées sociales, les personnes à faible ou sans revenu, car si on nous reconnaît des

droits, droits qui se désagrègent de plus en plus, on nous reconnaît surtout des responsabilités dont celle d'être coupable de notre situation. À ce **nous**, se rajoute le gouvernement, les entreprises et la société en général qui profiteront énormément de **notre mise en mouvement**. La deuxième partie : *Des investissements de 2,5 milliards de dollars sur cinq ans* est la reprise de l'annonce du Discours du budget avec quelques ajouts s'adressant aux personnes à l'aide sociale. Il est question de l'indexation des prestations d'aide sociale, de la Prime pour participation, de la Prime au travail, du Soutien aux enfants, de la hausse du salaire minimum (7,45 \$/heure, le 1er mai 2004), d'investissements dans le logement social et des modifications prévues au programme d'assistance-emploi. C'est ici qu'on *déshabille Pierre pour habiller Paul* et qu'on *redéshabille Paul*. Finalement, la troisième partie : *Le déploiement du plan d'action* reprend les quatre derniers principes de la première partie en les transformant en axes. C'est là que nous avons la liste d'épicerie des mesures déjà entreprises ou à entreprendre en intégrant les initiatives (programmes et projets pilotes de tout acabit) des ministères, des régions, des élus et de tout un chacun : entreprises privées, entreprises d'économie sociale, fondations, etc. Le gouvernement rappelle dans sa conclusion que : «[...] le Québec s'inscrit dans ce mouvement des nations qui croient fermement qu'elles seront plus fortes si personne n'est laissé de côté, si toutes et tous peuvent contribuer, à leur mesure, au bien-être collectif». Contribuer au bien-être collectif, c'est-à-dire contribuer au développe-

ment économique, travailler à n'importe quelles conditions, travailler pour des *peanuts*, travailler en échange de son chèque d'aide sociale, voilà l'exigence du plan d'action.

## Les principales mesures

### L'indexation des prestations d'aide sociale

Les chèques seront indexés annuellement, quelle bonne nouvelle ! Mais attention, le taux d'indexation appliqué sera le même que celui utilisé pour l'indexation du régime d'imposition des particuliers et non l'indexation réelle au coût de la vie. Auparavant, le taux utilisé était celui de la Régie des rentes. On ne tient plus compte de certains éléments de consommation comme l'essence et le tabac. Cette mesure semble avoir été appliquée en janvier dernier car les personnes assistées sociales ont eu une indexation de 2 % au lieu de 3,1 % selon l'augmentation de l'indice des prix à la consommation. De plus, alors que les personnes ayant des contraintes sévères auront droit à la pleine indexation, les personnes "considérées aptes au travail" n'auront droit qu'à la moitié du taux prévu ; soit une indexation partielle... toujours la notion de bons et mauvais pauvres.

### Régimes particuliers d'aide sociale

Deux groupes sont ciblés de façon spécifique pour la mise en place de régimes particuliers. Les personnes ayant des contraintes sévères à l'emploi auront leur propre régime de soutien du revenu. C'est toujours l'idée de la dernière réforme de l'aide sociale (loi 186) qui est reprise. À l'époque, le gouvernement prévoyait les envoyer à la Régie des rentes. Au-delà de la notion de bons et mauvais pauvres, le gouvernement aurait ainsi les coudées franches pour mettre fin de façon définitive à l'aide sociale puisque celle-ci ne conserverait que les personnes aptes au travail, celles à qui on doit botter le cul. Par ailleurs, les personnes ayant des contraintes sévères peuvent à certaines conditions et selon leur désir occuper un emploi. Mais en leur créant un régime particulier, on les met sur une voie de garage car elles sont considérées par l'État et les entreprises comme n'étant pas rentables pour l'économie. Même si le gouvernement tient un discours différent pour être politiquement correct, la réalité est d'un autre ordre.

Les jeunes sont aussi dans la mire du ministre Béchard. Il est question de leur créer un régime propre d'aide sociale qui en fait serait un régime qui n'a rien à voir avec l'aide sociale, régime qui serait une *Alternative jeunesse* à l'assistance-emploi. Ce projet du gouvernement est issu de l'expérience *Solidarité jeunesse* où les jeunes sont enrôlés supposément sur une base volontaire dans un plan d'action personnel les menant à des emplois précaires garantis !

### Barème plancher

Le gouvernement instaurera un barème plancher qui proté-

gera contre les réductions 100 % de la prestation de base à laquelle une personne a droit sauf en cas fraude ou de remboursement d'une dette. Du même coup, il annonce que le principe de réciprocité (droit à l'aide sociale en échange de démarches d'intégration en emploi qui est toujours présent dans la loi), s'appuiera dorénavant sur des approches incitatives plutôt que punitives. Donc plus de coupures pour refus ou abandon d'emploi ou pour refus de participation à une mesure quelconque. Faut-il applaudir ? Non ! Premièrement le barème plancher ne couvre absolument pas les besoins essentiels et n'a rien à voir avec un revenu décent. De plus, avec l'indexation partielle pour les personnes aptes au travail, la prestation de base sera-t-elle différente, année après année, se rétrécissant comme une *peau de chagrin* et le barème plancher de ces personnes par le fait même ? Le gouvernement choisira-t-il plutôt d'intégrer l'allocation pour contraintes sévères à la prestation de base qui deviendrait la nouvelle prestation de base pour elles et de supprimer l'allocation de contraintes temporaires ? À cet effet, il est clair que le gouvernement voulait supprimer celle-ci pour les ménages ayant des enfants de moins de cinq ans et les personnes âgées de 55 ans et plus. Il n'y a qu'un pas à franchir pour faire sauter carrément l'allocation pour contraintes temporaires. Il faut aussi rappeler que l'opération *Place à l'emploi* (déployée en juillet 2003), nouvelle philosophie pour empêcher les gens d'avoir accès à l'aide sociale, est toujours en vigueur. Si les mesures punitives disparaissent, on ne serre pas pour autant le bâton par la carotte. On mettra plutôt la hache dans l'aide sociale en renforçant la pratique de sanction ultime : l'exclusion pure et simple de l'aide sociale.

### Primes au travail et à la participation

La *Prime au travail* remplacera le programme *Apport* et aura surtout comme mérite de maintenir une subvention à la précarité de l'emploi pour les entreprises. Les montants sont dérisoires : la prime maximale annuelle pour les personnes seules est de 481 \$ et pour les familles (un couple avec enfants) de 2 790 \$ et cela pour des revenus de travail annuel de 10 000 \$ dans le premier cas et de 14 900 \$ dans le deuxième. Les familles avec enfants pourront obtenir des versements anticipés (aux trois mois) mais les personnes seules et les couples sans enfants toucheront l'argent seulement au moment de leur déclaration d'impôts. C'est de l'argent en banque... quelle bonne idée quand tu crèves de faim toute l'année. Les personnes seules (72,6 % des ménages à l'aide sociale) et les couples sans enfants (5,6 %) ne reçoivent que des miettes. De plus, nous ignorons ce qui arrivera avec les gains de travail permis. C'est ce que nous découvrirons avec les modifications à la loi d'aide sociale comme bien d'autres surprises!

Quant à la *Prime à la participation*, elle passera de 120 \$ à

que nous découvrirons avec les modifications à la loi d'aide sociale comme bien d'autres surprises!

Quant à la *Prime à la participation*, elle passera de 120 \$ à 150 \$ par mois, montant que les personnes recevaient déjà en 1996 avant la coupe pour l'atteinte du déficit zéro. Cette augmentation devrait être éventuellement augmentée. De plus, compte-tenu des coupures à Emploi-Québec, 30 M \$ dans le budget de cette année (27 M \$ dans le budget de juin dernier) et du désir de Béchard de faire passer de 17 000 à 25 000 le nombre de personne qui profiteront de la prime à la participation, le ministre a bien sûr pensé au communautaire (le *cheap labour* du gouvernement et de l'entreprise). Il reconnaîtrait ainsi une forme de bénévolat, d'implication dans la communauté en lien avec le communautaire et/ou les municipalités, en dehors des mesures et programmes d'Emploi-Québec. Ce qui serait reconnu, ce n'est pas l'implication dans l'organisation communautaire mais la participation dans un *communautaire organisé* !

### Le logement

Le gouvernement se vante de son investissement dans le logement et parle de la construction de 16 000 logements à loyer modique ou abordable dont 12 435 logements sociaux (OSBL et coop.). Mais dans cette enveloppe aucun HLM (coût de loyer à 25 % des revenus) n'est prévu. À Montréal 17 500 personnes sont en attente d'un HLM. Quant au logement abordable, ceux-ci peuvent se louer jusqu'à 800 \$ par mois pour un 4 ½ (LE FRAPRU frappe encore, mai 2004). Le logement, c'est un droit mais pour Charest et sa clique ce n'en est pas un. Le gouvernement veut développer des partenariats public-privé (PPP) dans toutes sortes de domaines, dont très certainement dans le logement. Il va aussi lier l'obligation de participation à une mesure quelconque pour avoir accès à un logement (tenant compte) de notre capacité de payer comme il a déjà commencé à le faire.

### Les médicaments

Les médicaments devaient être gratuits pour les personnes sans contraintes au travail, le 1<sup>er</sup> juillet 2004 et pour les personnes âgées bénéficiant du supplément du revenu garanti, le 1<sup>er</sup> juillet 2005. On oublie cela ! Le gouvernement a choisi de mettre cette *promesse électorale* sur la glace et de repousser le débat à l'an prochain dans le cadre d'une politique du

médicament. Probablement que la gratuité viendra pour les personnes sans contraintes avec la participation à une mesure ou un programme... l'envers de la carotte !

### Le Soutien aux enfants

Doit-on se réjouir de cette mesure ? Non, pas plus que les autres. Elle semble par ailleurs attrayantes car sur des investissements totaux de 2,5 milliards de dollars sur cinq ans (l'annonce du plan d'action), le Soutien aux enfants totalise 1 074 M \$ dont 550 M \$ d'argent recyclé. Les montants maximaux sont de 2 000 \$ pour un enfant, 3 000 \$ pour deux enfants, 4 000 \$ pour 3 enfants et 5 500 \$ pour 4 enfants versés aux trois mois. L'amélioration du revenu disponible pour les familles sera complètement annulé par les hausses de tarifs de toutes sortes. Selon Camille Bouchard (député péquiste de Vachon) qui aurait fait la même chose s'il avait été au pouvoir : «[...] au bout des cinq prochaines années, les familles à revenu modeste auront eu à consentir 1,1 milliard de dépenses dues à l'augmentation de tarifs et de taxes diverses.» (Études des crédits du ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, 27 avril 2004). avec l'économie de coûts pour le gouvernement (frais de garde à 7 \$ pour tout le monde dont les familles bénéficiant du programme Apport (ancienne prime au travail) qui payaient 2 \$ par jour, indexation partielle à l'aide sociale et selon le régime d'impôts, non gratuité des médicaments pour les personnes sans contraintes etc.) et l'augmentation des tarifs (électricité, transport, frais scolaires etc.) l'éteignoir est ainsi jeté sur cet "effort louable" pour reprendre l'expression de certains groupes qui font du lobbying anti-pauvreté.

Et puis quoi encore...

D'autres mesures comme l'assouplissement des règles de comptabilisation des actifs (encore lié au travail) et l'exemption partielle des revenus de pension alimentaire sans égard à l'âge, nous arriveront avec les modifications à la Loi du soutien du revenu et favorisant l'emploi et la solidarité sociale. Les enfants des personnes à l'aide sociale continueront d'être discriminés puisque les pensions alimentaires qui sont versées aux enfants (contrairement à l'aide sociale où la pension alimentaire est comptabilisé comme un revenu) ne sont pas comptabilisés comme un revenu à l'impôt.

### ... Sinon quel ques notes de félicitations

Le patronat et toute la racaille qui nous pensent *gras dur* à l'aide sociale, applaudissent. Mais nous, nous n'avons aucune raison d'applaudir. Au contraire, nous avons toutes les raisons du monde de nous alarmer et de craindre le pire. Dans un contexte où 41,5 M \$ sont retranchés du budget de l'aide sociale, on a toutes les raisons d'avoir peur. C'est encore plus de coupures. Mais il ne faut pas s'écraser. Il faut se battre férocement pour notre survie, pour nos droits, pour l'amélioration de nos conditions de vie et pour un vrai changement social. Si nous n'agissons pas, c'est la fin garantie de l'aide sociale. **Disons NON au plan d'action du gouvernement !**

